



L'an deux mille vingt cinq, le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, **adjoints**

Mme Danielle ROUSSARD, M. Julien CHENUT, M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Sylvie FERRIOT, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Joël COFFINET, M. Gérald MANCE **conseillers municipaux.**

Absent(e) et représenté(e) : M. Laurent SINDRES-DUBOIS représenté Mme Véronique HEUILLARD

Absents : M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, M. Jacky NGUYEN, Mme Assma NAJEM

Secrétaire de Séance : M. Denis DEFER

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 mars 2025 a été approuvé à l'unanimité.

1-TARIFS FUNERAIRES ET CINERAIRES 2025

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Ces tarifs s'alignent sur les tarifs pratiqués par Troyes Champagne Métropole pour le cimetière intercommunal.

2-TARIFS MUNICIPAUX 2025 (LOCATIONS DE SALLES, DROIT DE VOIRIE ET STATIONNEMENT, PHOTOCOPIES)

Adopté à l'unanimité

Martine HENRIOT-JEHEL : Il y a une augmentation de 2 % pour l'ensemble des tarifs municipaux.

Pascal LANDREAT : La nouveauté, c'est la mise en location de bureaux situés à la MAC car nous avons des demandes.

3-ECO QUARTIER DU MOULINET - DENOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Dès que les travaux de la nouvelle rue seront réalisés, nous inaugurerons cette voie. Je rappelle que celle-ci desservira à terme une centaine de logements qui seront terminés au 1^{er} trimestre 2026. L'aménagement de la voirie sera réalisé pour la fin de cette année.

4-APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 POUR LE BUDGET ANNEXE ECO QUARTIER DU MOULINET

Adopté à la majorité

Denis DEFER : Je rappelle que le CFU remplace l'approbation du compte de gestion et du compte administratif. Cela a été mis en place avec la M57. Le principe est le même, il faut que le comptable public et la ville arrivent au même résultat.

En ce qui concerne l'éco quartier, normalement, c'est la dernière année que l'on présentera ce CFU. Il n'y a pas eu d'opération sur ce compte sauf quelques recettes en RAR.

En investissement, la somme de 156 691 € correspond à la valeur du dernier terrain de l'éco quartier, situé à côté du cinéma UTOPIA, que nous souhaitons mettre en cette année.

5-APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET PRESENTATION DU RESULTAT DE CLOTURE CONSOLIDE

Adopté à la majorité

Denis DEFER : Vous avez les chiffres qui nous sont présentés des recettes et dépenses avec donc un résultat de fonctionnement de – 108 320 €. On constate effectivement une perte sur la ligne qu'on avait évoqué déjà lors du DOB. On reporte le résultat de l'exercice précédent qui était positif de 593 475 €, ce qui nous donne donc un résultat de clôture, 2024 de 485 155€.

On additionne les budgets annexes et principal ce qui donne un solde d'exécution budgétaire pour le fonctionnement de 827 386 €.

En investissement donc sur le budget principal, on a 1 267 545 € de recettes et 2 123 997 € de dépenses et donc un résultat négatif de 856 452 €. Le résultat d'investissement reporté était de 731 606 €, ce qui nous fait un solde d'exécution, 2024 de -124 845 €, auquel on rajoute les restes à réaliser les recettes dépenses, ce qui donne un résultat négatif de 266 795 €.

Nous avons donc un solde d'exécution budgétaire 2024 de - 391 640 € et donc un besoin de financement.

Si on prend le résultat de fonctionnement de 485 155 €, et que l'on déduit donc cette perte de 391 640 €, on se retrouve avec un résultat global de clôture 2024 de 93 514€.

Même si le résultat reste positif, celui est tout de même dégradé par rapport à l'exercice précédent.

Nous l'avons déjà évoqué lors du DOB. On va donc avoir un exercice 2025 compliqué. Nous avons cité toutes les augmentations, notamment au niveau des charges du personnel.

Aussi, pour les prochains exercices, il va falloir encore se serrer la ceinture. Nous sommes tout de même en équilibre pour 2025.

En additionnant les deux soldes d'exécution, budget principal et budget annexe, on arrive à un solde négatif de 548 332 €. Nous avons donc besoin de financement. On prend le résultat de fonctionnement de 827 386 € auquel on rajoute le résultat négatif de 548 332 €. On arrive à un résultat de clôture de 279 053 €.

Cette présentation consolidée a uniquement pour but de s'assurer que ce résultat est le résultat global de clôture donc consolidé. Le résultat global de clôture s'élève donc à 93 514 € pour 2024.

Cela ne reste donc qu'un budget prévisionnel et nous allons être confronté à la réalité. On est un peu dans le flou. L'année dernière, nous étions à 470 000 € de résultat consolidé soit à près de 11 % d'excédent global de clôture rapporté aux recettes de fonctionnement. Cette année, nous sommes à 4,82 %. C'est juste une information qui n'a pas de valeur. C'est juste pour se rendre compte que nous avons une dégradation de la situation, même si celle-ci est toujours positive.

6-AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Adopté à l'unanimité

7-VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2025

Adopté à l'unanimité

Denis DEFER : Les taux sont stables depuis plusieurs années.

Pascal LANDREAT : Je suis heureux que nous puissions encore cette année, rester sur ces taux. Est-ce que dans l'avenir on pourra les maintenir, je ne sais pas à l'heure d'aujourd'hui.

8-VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ECO QUARTIER DU MOULINET 2025

Adopté à l'unanimité

Denis DEFER : On arrive au bout du programme de l'éco quartier. Les écritures sont principalement des écritures d'ordre. On retrouve en fonctionnement, en stock, la valeur du dernier terrain avec bâtiment à vendre pour 156 691 €. Nous allons passer une publication pour trouver des acquéreurs.

9-VOTE DU BUDGET PLURIANNUEL ET DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR 2025

Adopté à l'unanimité

Denis DEFER : En dépenses de fonctionnement, on trouve les charges à caractère général de 1 823 405 € (contrat d'entretien, contrat de maintenance, de téléphone, assurances, entretien de manière générale). C'est un poste élevé avec des charges incompressibles mais nous avons trouvé des économies par rapport au DOB.

Les charges de gestion courante en 65 correspondent à la fois aux indemnités des élus et surtout aux subventions versées aux associations et au CCAS. Là encore, quelques économies au niveau du CCAS ont été faites par rapport au DOB.

Les charges financières en 66 de 90 000 € correspondent aux intérêts des emprunts.

Les provisions et les charges spécifiques de 3 000 € correspondent à d'éventuelles créances non recouvrées (cantine, TLPE...).

Les charges de personnel en 012 sont de 3 223 000 €, en diminution par rapport au DOB. Nous avons fait quelques économies alors que nous subissons des augmentations comme le SMIC, la cotisation d'assurance maladie, de la retraite, la CNRACL. Par contre, trois personnes partent à la retraite et ne sont pas remplacées et nous ne renouvelons pas deux contrats.

Le 042 correspond aux amortissements des investissements qui est également reporté en recette d'investissement sur le 040.

Le 023 correspond à l'autofinancement.

Du côté des recettes en 013, nous avons 125 356 € d'atténuation de charges correspondant essentiellement aux indemnités journalières versées par la sécurité sociale en cas de maladie du personnel.

Le produit des domaines et services en 70 à 254 158 € et en 73, les impôts et taxes à 483 240 €.

En 731, les 2 886 164 € correspondent à la fiscalité locale (impôts locaux entre autre).

En 74, les dotations de 1 950 809 € correspondent aux versements des dotations de l'Etat (DGF, DSU, DSR...).

En 75, on y retrouve les 195 000 € du budget annexe, le reste correspond à des produits de location.

Le 002 correspond à l'affectation du résultat 2024.

Pour votre information, nous ne serons pas concernés par le DILICO.

En dépenses d'investissement, en 165, les 1 500 € correspondent aux dépôts de garantie des locataires des logements. En 1641, le remboursement du capital des emprunts est de 500 000 €.

En 20, nous retrouvons les études pour le groupe scolaire.

Le 204 correspond à la subvention d'équipement versée au SDEA de 8 900 €.

Le 21, les immobilisations corporelles de 1 279 642 € correspondent aux investissements que l'on réalise cette année. Il y a entre autre, l'achat de deux véhicules en location que l'on rachète, l'achat d'un traceur pour le terrain de football afin de gagner du temps, la réfection du groupe scolaire, la voirie de l'éco quartier, la renaturation de l'éco quartier avec la forêt urbaine, la requalification du quartier Debussy, du mobilier urbain, de l'équipement informatique...

En recette d'investissement, en 10, on retrouve le FCTVA et la taxe d'aménagement pour 175 000 €.

En 1641, l'emprunt qui s'élève à 850 000 € pour réaliser nos projets. Nous allons prendre contact avec les banques pour étudier leurs meilleures offres.

En 13, la somme correspond à l'ensemble des investissements que nous allons faire cette année.

Le 021 correspond à l'autofinancement.

Le 024 correspond à la vente future d'une partie du terrain achetée par la ville à l'AFPA, pour l'entreprise Beltramelli.

En 041, il s'agit de reclasser de vieilles études et de les réaffecter en immobilisations.

Pascal LANDREAT : Je remercie tous les responsables qui ont travaillé à réduire certaines dépenses. Ce n'est pas un budget facile. Nous subissons l'effet ciseau car nos recettes stagnent et les dépenses augmentent.

Je voulais préciser, suite à une question posée, que l'augmentation des charges pour le personnel s'élève cette année à 28 000 € supplémentaires pour la CNRACL, 8 700 € pour les assurances, et 33 500 € pour le SMIC soit 71 000 € sans rien toucher !

J'ajoute que nous ne remplacerons pas les 3 départs à la retraite et que nous ne renouvellerons pas 2 contrats.

Nous honorons cette année encore le contrat que nous avons passé avec les habitants sur la non augmentation des taux d'impôts locaux malgré le budget difficile. Charge à nous de trouver des économies et des réductions de dépenses, ce que nous avons fait, tout en maintenant les services à la population et en maintenant notre investissement.

Ce budget est donc conforme à nos engagements :

- Maintien du soutien aux associations
- Maintien du soutien aux personnes en difficulté
- Maintien du soutien à la jeunesse
- Maintien du repas à 1 € même si cela coûte plus pour la ville

Ce budget prépare l'avenir avec la restructuration des groupes scolaires, l'accueil d'une centaine de logements supplémentaire avec la création d'une nouvelle voirie dans l'éco quartier.

Ce dernier budget complet avant les prochaines élections, nous permet d'aller jusqu'au bout de notre engagement, tranquillement, en travaillant, sans faire de bruit...

Je souhaite rappeler que les collectivités ne contribuent pas au déficit de l'Etat comme semble le dire celui-ci. Nous sommes responsables et solidaires. Nous ne racontons pas d'histoires aux habitants. L'avenir va être très compliqué.

Julien CHENUT : Je souhaite prendre la parole pour dire que je fais un choix de responsabilité malgré ma position d'élus de l'opposition. La situation financière liée aux charges croissantes ne laisse que peu de marge de manœuvre. Je constate une économie importante sur les charges de personnel de l'ordre de - 2%, et ce, alors que nous maintenons notre soutien à la vie associative avec l'attribution de subventions que nous avons travaillé en commission avec Isabelle et Cathy. La non augmentation des taux d'imposition permet aux habitants de maintenir leur pouvoir d'achat.

Les années futures seront de plus en plus exigeantes et il faudra faire plus d'économie. Il faudra également réfléchir sur davantage de mutualisation avec les communes qui nous entourent.

Les 850 000 € de prêt, qui peuvent sembler importants, vont nous permettre de réaliser des projets nécessaires comme les écoles.

Aussi, c'est en responsabilité que j'adopte ce budget avec l'équipe car l'essentiel de l'équilibre est respecté et les projets sont portés pour le bien commun de tous.

Pascal LANDREAT : Je remercie Julien pour son intervention courageuse et responsable, et en toute liberté.

10-FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

Adopté à l'unanimité

11-RESTRUCTURATION BATIMENT 2 ECOLE MATERNELLE JAURES - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Adopté à l'unanimité

12-CONVENTIONS DE PARTICIPATION PREVOYANCE ET SANTE - MANDAT MISE EN CONCURRENCE

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Dans un souci d'économies, nous mutualisons avec le Centre de Gestion qui peut nous obtenir des tarifs intéressants.

13-MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Adopté à l'unanimité

14-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025

Adopté la majorité des membres.

15-SUBVENTIONS D'EQUILIBRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ANNEE 2025

Adopté la majorité des membres.

Véronique HEUILLARD : Je remercie les élus de la confiance qu'ils apportent à notre CCAS tout au long de l'année. Nous avons les mêmes difficultés financières pour boucler notre budget et nous sommes de plus en plus sollicités. Je remercie les collègues qui siègent au CA du CCAS. Nous essaierons d'utiliser au mieux cette subvention.

16-REVISION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES ET MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENT COMMUNAL AUX ASSOCIATIONS

Adopté à l'unanimité

17-CONVENTION DE FONCTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT DE LA CLASSE HORAIRES AMENAGES THEATRE – COLLEGE EUREKA

Adopté à l'unanimité

18-REACTUALISATION DES TARIFS D'ADHESION A LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Adopté à l'unanimité

19-TARIFS ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE 2025

Adopté à l'unanimité

20-TARIFS SPECTACLES 2025

Adopté à l'unanimité

21-REQUALIFICATION DU QUARTIER DEBUSSY – RENATURATION ET DESIMPERMEABILISATION D'ESPACES PUBLICS DES RUES RAVEL ET CHOPIN – NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 21 h 20

Le Maire
Pascal LANDREAT

